

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20200130-07

Annule et remplace la délibération 20191219-15

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

6

Total votants :

53

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2020 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 23 janvier 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 janvier 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Nicole GIRY à Martine MUNOZ

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK.

**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDON

**REPRISE DE L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'EXPLOITATION INFORMATIQUE  
DU PAYS DE THIERS – CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN  
« INFORMATIQUE »**

**Rapporteur : Tony BERNARD, Président**

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département du Puy-de-Dôme ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°16-02980 du 22 décembre 2016 prononçant la fusion des Communautés de Communes « Entre Allier et Bois Noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière » et « Thiers Communauté » à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 indiquant qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la Commune ;

**Vu** l'avis du Comité Technique de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne en date du 28 novembre 2019.

Il convient de créer un service commun permettant d'assurer une maintenance informatique auprès des Communes des logiciels Berger Levrault avec des conditions tarifaires liées au nombre d'habitants.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création du service commun informatique à compter du 30 janvier 2020 ;
- **Approuve** les conventions de création et d'adhésion au service commun « Informatique » qui seront proposées à la délibération des communes.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 47

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

